

Article 35 - Sanctions:

Explication de l'annulation de la boule jouée ou à jouer.

La boule jouée

Après une deuxième faute, entraînant un carton orange, il y a annulation de la boule jouée quand une boule tirée ou pointée reste dans l'aire de jeu. Elle est annulée et doit être retirée immédiatement.

La boule à jouer

Après une deuxième faute, entraînant un carton orange, il y a annulation de la boule à jouer quand une boule tirée ou pointée qui n'a atteint aucun élément sur l'aire de jeu autorisée sort en terrain interdit.

Dans ce cas on annule la boule suivante afin d'être en cohérence avec la sanction.